

REGLEMENT PARTICULIER

4^{ème} Tournoi de Badminton d'Yssingeaux

La Plume du COC

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
2. Le Juge arbitre principal sera **M ABIHSSIRA Jean Charles**
3. La compétition est autorisée par la ligue AURA de Badminton et la FFBaD.
N° d'autorisation: en cours
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés cadets, juniors, séniors et vétérans pouvant jouer en catégories Séniors, dans les séries N3 – R – D – P
5. Les séries seront découpées de la manière suivante : N3/R4 ; R5/R6 ; D7/D8 ; D9/P10 ; P11/P12/NC. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.
6. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton.
7. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
8. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence.
9. L'inscription des joueurs sera validée à réception du règlement.
10. Les tableaux de Double Mixte et de Simple Homme et Simple Dame auront lieu le samedi.
11. Les tableaux de Double Homme et de Double Dame auront lieu le dimanche
12. Chaque joueur ne peut s'inscrire que sur un seul tableau par jour.
13. Le tournoi se jouera en poule suivi d'un tableau en élimination directe.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits le tournoi sera réservé aux 180 premiers joueurs, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
- Paiement effectif des droits d'engagement,
- Nombre de joueurs inscrits dans leur série de classement.

14. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance (1h maxi) avec l'accord du juge arbitre et des joueurs concernés. Les matchs seront en mode calculés.
15. Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

17. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets. Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur ou équipes.
18. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
19. Les matchs seront autos - arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
20. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : RSL 3.
21. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé également LET dans l'échange.
22. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
23. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 3.2.5. du Règlement Général des Compétitions.
24. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
25. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
26. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
27. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues).
28. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min. quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
29. Contestations : Seul le responsable d'un club le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

30. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
31. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
32. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et les juges arbitres au CCPH à la date du 31 Octobre 2017.
33. **Attention, comme le tournoi est en début de saison, il faudra être licencié sur Poona le jour du tirage au sort soit le 01 novembre 2017.**
34. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant le 28 Octobre 2017 avec le règlement.
Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
35. Le tirage au sort aura lieu le 01 novembre 2017
36. Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail.
37. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 01 novembre 2017 ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la Ligue d'AURA de Badminton par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org; ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 Saint CASSIEN.
38. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
39. Le nombre de joueurs ou paire est limité aux 24 premières inscriptions par tableau.
40. Les frais d'inscriptions sont :
 - 14€ euros pour un tableau
 - 17€ euros pour 2 tableaux.

Fait le 15 août 2017

Juge arbitre Principal Jean Charles ABIHSSIRA

